



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

phares

Question écrite n° 8877

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'avenir des phares. La signalisation maritime est un élément primordial de la sécurité maritime, permettant à tous les navigateurs de se positionner et d'éviter les dangers. C'est une mission de l'État. Mais les phares constituent également un patrimoine tout à fait précieux, souvent dans des sites remarquables, comme le phare du cap Fréhel, dans les Côtes-d'Armor. La préservation et la mise en valeur des phares sont une nécessité. En 2000, le précédent gouvernement avait lancé plusieurs études à propos du patrimoine des phares et des instruments de signalisation maritime, dont une mission confiée à l'Ecole nationale des ponts et chaussées qui a débouché sur un rapport remis en janvier 2002. Les résultats de ces différentes études devront permettre de définir une politique adaptée de protection et de mise en valeur de ce patrimoine, afin de préserver les phares et de les rendre accessibles à tous, au même titre que tout monument historique. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les orientations que le gouvernement entend prendre sur ce dossier et quelle est son opinion sur les propositions avancées dans ce rapport, notamment la création d'un Conservatoire des phares et la valorisation du musée des phares et balises de l'île d'Ouessant.

Texte de la réponse

A la suite des réflexions engagées pour la définition d'une politique de gestion du patrimoine des phares, le ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer a entrepris trois actions. La première s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec le ministère de la culture et de la communication et vise à réaliser un inventaire des phares, sous les aspects technique, historique et architectural. L'inventaire technique, élargi aux mobiliers et équipements intéressants, vient d'être remis par le consultant. Il sera diffusé aux directions régionales des affaires culturelles pour terminer cet inventaire par les aspects historique et architectural, en collaboration avec les services locaux chargés de la gestion des phares. La deuxième action a été confiée à l'Ecole nationale des ponts et chaussées. Le rapport remis début 2002 porte sur l'organisation des visites dans les phares ouverts au public, et propose les orientations qui pourraient être envisagées, notamment la création d'un conservatoire des phares et la valorisation du Musée des phares et balises de l'île d'Ouessant. La troisième action est en cours. Elle concerne l'analyse des besoins en matière de sécurité maritime. Elle doit déboucher sur d'éventuelles propositions d'ordre nautique, de modifications éventuelles des caractéristiques des établissements de signalisation maritime. Sur la valorisation du patrimoine des phares, il s'avère que la majorité des phares, accessibles, ayant un intérêt patrimonial ou technique, sont visitables. Les expérimentations en cours, notamment en Charente-Maritime, se poursuivent et permettent de diversifier les offres de visite et renouveler leur intérêt. Le ministère souhaite saisir l'opportunité de travaux de réfection nécessaires sur le clos et le couvert des bâtiments du phare du Créac'h pour achever la réflexion sur l'avenir et la configuration du musée d'Ouessant. C'est la mission qui vient d'être confiée à l'Ecole nationale des ponts et chaussées, dans le cadre d'un travail de fin d'étude qui doit évaluer les potentialités du site et du bâtiment pour accueillir un tel projet, en répondant aux questions relatives à l'aménagement du territoire, au tourisme et aux contraintes économiques. Sans attendre les résultats de ces actions, des travaux importants de remise en état avaient été

programmés en 2002, comme la cuirasse du phare de Cordouan, la cale d'accès au phare des Roches-Douvres, le remplacement des câbles de précontrainte du phare de Berck. En 2003, dix-huit phares vont faire l'objet de travaux de rénovation.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8877

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4898

Réponse publiée le : 21 avril 2003, page 3185